



Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois, le 24 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 17 juillet 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, Maire.

Présents : Gaëtan Fauvain, Anthony Laidet, Dany Alves, Nathalie Beaudet, Sylvain Damezin, Christelle Paget, Pierre-Amaud Noiret, Anaïs Batteur, Fabien Cogno, Caroline Fructuoso, Julien Frety, Rosie Gimaret, Gérard Dumire, Sandra David-Boudet, Cédric Brevet,

Absents excusés : Céline Rivet ; Lauriane Sorgue ; Natacha Akyurek ; Benoît Juliat

Pouvoirs : De Céline Rivet à Gaëtan Fauvain et de Lauriane Sorgue à Nathalie Beaudet

Secrétaire de séance : Christelle Paget

● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 14 JUIN 2023

Le procès-verbal du 14 JUIN 2023 est approuvé à l'unanimité

● ORDRE DU JOUR DU 24 JUILLET 2023

- Décision modificative N°1
- Choix banque pour emprunts - opérations « accueil de loisirs périscolaire » et « local services techniques »
Création d'un pôle garderie périscolaire et installation d'une nouvelle chaufferie au bois – Annule et remplace la délibération 20-2023 du 4 avril 2023
- Convention AGORASTORE
- Projet stations-e/borne électrique
- Demande de subvention « Mieux Vivre Ensemble »
- Projet de mutuelle communale
- Présentation du projet bibliothèque par les bénévoles
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

● DELIBERATIONS ADOPTEES

39 - 2023 Décision modificative N°1

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire rappelle au conseil municipal, l'opération 301 relative à l'installation d'un ascenseur pour desservir l'étage de la mairie.

Afin de pouvoir payé la situation N°2 à l'entreprise TK Elevator, d'un montant de 1 539.42, il convient de prendre une décision modificative.

Sur cet exposé, monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal un ajustement du budget primitif 2023 comme présenté suivant le tableau ci-après :

Décision modificative n° 1

Section / article / opération	Désignation	Dépenses	Recettes
Section d'investissement			
Compte 2131 – opération 301	Bâtiment public – Aménagement étage mairie		70
Compte 231 – opération 300	Immobilisation corporelles – Aménagement parc Marcel Rozier		-70
TOTAL			0.00

Le conseil municipal vote cette décision à l'unanimité des membres présents et représentés.

★ ★ ★ ★ ★

40 - 2023 Emprunt accueil de loisirs périscolaire et atelier technique – choix de la banque

Monsieur le Maire,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu les délibérations :

- 20-2023 Création d'un accueil de loisirs périscolaire et installation d'une nouvelle chaufferie au bois – choix du maître d'œuvre – estimation des projets – demande de subventions – emprunts
- 21-2023 Atelier technique – choix des devis – emprunt et demande de subventions

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 adopté par délibération 18-2023 le 4 avril 2023, et les crédits inscrits au chapitre 16,

Considérant le besoin d'emprunt pour financer les programmes suivants :

- 700 000 € pour le projet accueil garderie périscolaire
- 125 000 € pour la création de l'atelier technique

Considérant les propositions suivantes et exposées en commission finance du 17 juillet :

Noms des banques	Durée proposée	Taux proposé	Echéance Trimestrielle	Coût total du crédit	Frais de dossier
Caisse d'épargne	25 ans	3,40% (Livret A)	12 338,93 €	408 893,35 €	1 200,00 €
	20 ans		14 312,80 €	320 024,27 €	
	15 ans		17 666,56 €	234 993,40 €	
Banque des territoires	300 Mois (25 Ans)	3,72% (Taux fixe)	12 639,66 €	438 966,00 €	490,00 €
Crédit Mutuel	216 Mois (18 Ans)	4,20% (Taux fixe)	16 387,48 €	354 898,38 €	825,00 €
Crédit Agricole Centre Est	240 Mois (20 Ans)	4,37% (Taux fixe)	15 520,11 €	416 608,91 €	825,00 €

L'offre du Crédit Mutuel a été retenue.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de conclure un contrat de prêt avec le Crédit Mutuel, dont les principales caractéristiques sont :

- Montant du Capital emprunté : 825 000 €
- Durée de l'amortissement : 18 ans
- Taux d'intérêt : 4.20 % l'an
- Profil d'amortissement : Taux fixe
- Frais de dossier : 825 €
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : Possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation.

DIT que Monsieur le maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec le Crédit Mutuel et est habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

★ ★ ★ ★ ★

41 - 2023 Création d'un accueil de loisirs périscolaire et installation d'une nouvelle chaufferie au bois – Choix du maître d'œuvre – Estimation des projets – Demande de subventions – Emprunt – Annule et remplace la délibération 20-2023

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire rappelle le projet qui consiste à transformer le rez de chaussée de la bibliothèque et de la salle de réunion, du local technique municipal, en accueil de loisirs périscolaire.

➤ **ETUDE**

Il propose de retenir Damien LAGRANGE architecte « Atelier des possibles » sis 5 rue Villeroy -69003 Lyon, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre, pour un total maximum de 87 250 € HT, soit 104 700 € TTC, représentant 12 % de l'estimation des travaux.

Il précise qu'il convient de faire appel au cabinet POLARIS, géomètre expert, pour un montant de 2 250,00 € HT soit 2 700,00 € TTC pour réaliser les relevés extérieurs des bâtiments existants avec altimétries.

Il précise qu'il convient de faire appel à la société, ANTEMYS, pour un montant de 2 593,50 € HT soit 3 112,20 € TTC pour réaliser les études géotechniques de conception phase avant-projet.

Il précise qu'il convient de faire appel à la société, GENIUM INGENIERIE, pour un montant de 4 800.00 € HT soit 5 760.00 TTC pour réaliser un audit thermique des bâtiments communaux.

➤ **TRAVAUX**

Monsieur Anthony Laidet explique que l'actuelle chaudière au fioul, en place sur le site, desservant la mairie, le local technique municipal ; la salle de réunion et la bibliothèque, sera remplacée par une chaudière au bois, pour un montant estimatif de 150 000.00 HT, soit 180 000.00 € TTC.

Il informe que le coût total des travaux sont estimés à 835 000 HT soit 1 002 000 € TTC.

➤ **FINANCEMENT**

Afin de mener à bien ces projets, Monsieur le maire demande l'autorisation à l'assemblée de concourir à un emprunt à hauteur de 700 000 € sur 20 ans.

Monsieur Anthony Laidet informe que cet investissement est susceptible de bénéficier de subventions auprès du Département ; de la Région ; de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et du Fonds Verts et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il précise que cette opération est inscrite à l'opération 311 - budget 2023, et qu'un appel d'offre sera lancé sur le deuxième semestre 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Retient** Damien Lagrange, architecte « Atelier des Possibles », sis 5 rue Villeroy -69003 Lyon, pour assurer cette mission, pour un total de 87 250.00 € HT, soit 104 700.00 € TTC, représentant 12 % de l'estimation des travaux.
- **Approuve** les frais du cabinet POLARIS, géomètre expert, pour montant de 2 250.00 € HT soit 2 700.00 TTC.
- **Approuve** les frais la société ANTEMYS, pour montant de 2 593.50 € HT soit 3 112.20 TTC.
- **Approuve** les frais de la société GENIUM INGENIERIE, pour montant de 4 800.00 € HT soit 5 760.00 TTC.
- **Approuve** l'estimation des travaux pour 835 000 HT soit 1 002 000 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le maire à concourir à un emprunt à hauteur de 700 000 € sur 20 ans.
- **Sollicite** des subventions auprès du Département ; de la Région ; de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et du Fonds Vert ; de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- **Précise** que les travaux seront imputés sur le budget en section d'investissement 2023 à l'opération 311.
- **Précise** qu'un appel d'offre sera lancé sur le deuxième semestre 2023.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le maire ou son adjoint pour assurer l'exécution des présentes décisions.

★ ★ ★ ★ ★

42 - 2023 Convention AGORASTORE

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire expose que la Société AGORASTORE, est un site de ventes aux enchères de matériels d'occasion et de biens immobiliers des collectivités, entreprises et organismes publics.

Il explique que la commune souhaite mettre en vente divers matériels inutilisés ou trop vieux pour le bon fonctionnement des services.

Afin de pouvoir bénéficier de cette prestation, il convient de signer avec la Société AGORASTORE, un contrat de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne, joint à la présente délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le maire, ou son adjoint, à signer ce contrat avec la Société AGORASTORE.

★ ★ ★ ★ ★

43 - 2023 Accord de principe sans engagement pour un investissement de stations-e en vue du déploiement de stations de recharge multiservices

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire expose que « Stations-e » est une entreprise française innovante qui est soutenue par la Banque des Territoires.

Leurs solutions vont au-delà de la simple recharge électrique non rentable et répondent à 4 axes de croissance industrielle :

- Le transport électrique
- Les services de proximité intégrant l'autopartage les casiers connectés, ...
- Le Haut débit Mobile, fixe et la smart city.
- Les données de Mobilité au service des collectivités et des utilisateurs eux-mêmes.

Ils prennent en charge 100% du financement de chacune de leurs stations, y compris les travaux d'études, de raccordement Enedis, d'installation, de mise en service, d'exploitation et de maintenance sur toute la durée de la vie.

Leur mission : déployer 10 000 stations en France sur 5 ans au travers d'un investissement de plus de 250m€ et à raison de 20m€ environ par Région française.

Il explique que l'accord pour ENEDIS stipule simplement l'accord de la mairie des travaux de raccordement sur le réseaux qui seront réalisés par Stations-e.

Il convient donc de signer ce document pour déclencher les études chez ENEDIS.

Sur cet exposé,

Le conseil municipal avec 8 votes « pour » ; 3 votes « contre » et 6 abstentions, autorise Monsieur le maire, ou son adjoint, à signer l'accord de principe public sans engagement, pour un investissement de stations-e, en vue du déploiement de stations de recharge multiservices.

★ ★ ★ ★ ★

44 - 2023 Demande de subvention – Association Mieux Vivre Ensemble

Monsieur le Maire, donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Mieux Vivre Ensemble, reçu en mairie le 15 juin 2023, concernant une demande de subvention pour la location du bar de la salle des fêtes.

En effet l'association organise un repas froid avec les adhérents, le 27 juillet, et les bénévoles précisent que ni la vaisselle ni la cuisine, ne seront utilisées.

Monsieur le maire rappelle que cette association est essentielle, elle permet de créer du lien social pour rompre l'isolement des personnes seules.

Il propose la gratuité de la salle pour cette rencontre.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette décision.

★ ★ ★ ★ ★

Présentation du projet bibliothèque par les bénévoles Françoise Germain et Ludovic Vistoroky.
Bilan de leur travail fourni et présentation de leurs futurs projets.

Tour de table des adjoints :

Sylvain Damezin

- Bilan du conseil d'école du 20 juin 2023, de l'année scolaire écoulée.

182 élèves devraient prendre le chemin de l'école à la rentrée de septembre, répartis comme suit :

- 22 élèves en petite section ; 14 en moyenne section ; 29 en grande section ; 25 en CP ; 16 en CE1 ; 29 en CE2 ; 27 en CM1 et 20 en CM2

Nathalie Beudet

- AXA France a développé et distribue des contrats d'assurance Dépendance Individuelle « Entour'Age », souscrits par l'association ANPERE. Pour ces contrats, AXA France propose une offre promotionnelle aux habitants ayant leur résidence principale à Saint Etienne sur Chalaronne, en contrepartie d'une aide à l'information de cette offre.

Cette opération promotionnelle est appelée « Offre promotionnelle Dépendance pour votre Commune ».

Le conseil municipal, est favorable à la mise en place de cette mutuelle.

-Projet de planter « un arbre de vie » sur la commune, pour sensibiliser au don d'organes.

Anthony Laidet

- Point d'avancement de la fibre optique :

Toutes les tranchées nécessaires au déploiement (2 355m) sont réalisées

Tous les poteaux sont quasiment implantés au déploiement (102 unités) sont implantés

- Fibre à déployer (Avancement 53%) :
- 11 119 ml / 19 899 ml (Secteur 1) ;
- 7 292 ml / 14 369 ml (Secteur 2).
- Boîtier à poser (Avancement 52%) :
- 74/120 (Secteur 1)
- 50/ 117 (Secteur 2)

- Projection de photos pour présentation de l'évolution des travaux à l'étage de la mairie. Des IPN ont été installés pour renforcer le plancher de la future bibliothèque. Le plafond du restaurant scolaire a été revu entièrement afin de réduire le volume sonore. Les travaux sont dans le planning initial pour une livraison à fin Décembre 2023.

- Projection de photos pour présentation de l'évolution des travaux des futurs locaux techniques : Les clôtures et les portails sont installés, les terrassements sont finis ainsi que les maçonneries et les changements des ouvertures. La partie électrique a bien avancée et la partie isolation / plaquiste va débuter demain. Ces travaux devraient être finis d'ici la fin Septembre 2023.

- Présentation du projet relatif à l'éclairage en LED du terrain de foot. Nous allons faire les demandes d'aide financière à la FAFA (Fonds d'Aide au Foot Amateur) en 2023 afin de programmer les travaux en 2024.

Informations de Monsieur le maire :

- Présentation des autorisations d'urbanisme délivrées, et projection des parcelles concernées.
- La commune recherche des citoyens vigilants. Un citoyen vigilant est acteur de la sécurité dans son lieu de vie et redonne toute sa place à la solidarité du voisinage. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le secrétariat de mairie.
- Projet Bar : l'assemblée est majoritairement favorable quant au projet de vente d'un terrain communal « 19 rue des Etangs », en zone constructible, qui permettrait ainsi le financement des travaux du bar. Des devis vont être demandés.

Informations des conseillers municipaux :

Fabien Cogno :

- Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône, des travaux ont eu lieu sur la route de Peyzieux (D75). Dorénavant une pression de 9 bars circulera dans les canalisations du « Chemin de Cote Laine », afin d'éviter des problèmes éventuels, les particuliers doivent s'équiper d'un réducteur de pression.

Prochain conseil municipal, le 5 septembre 2023

La séance est levée à 23h.

Signature du maire et du secrétaire de séance :

Maire	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Gaëtan FAUVAIN		Christelle Paget	